

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Le présent document d'offre (le « Document d'Offre ») constitue une offre de ces titres uniquement dans les juridictions où ils peuvent être légalement offerts à la vente et, dans ces juridictions, uniquement par des personnes autorisées à vendre de tels titres et à l'égard des personnes à qui ils peuvent être légalement offerts. Le présent Document d'Offre n'est pas, et ne doit en aucun cas être interprété comme, un prospectus, une publicité ou une offre publique de ces titres.

Les titres visés n'ont pas été enregistrés en vertu de la United States Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « U.S. Securities Act »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, ni au profit ou pour le compte de « U.S. persons » aux États-Unis. Le présent Document d'Offre ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat de ces titres aux États-Unis, ni au profit ou pour le compte de « U.S. persons » aux États-Unis. « États-Unis » et « U.S. persons » ont le sens qui leur est attribué dans le Règlement S en vertu de la U.S. Securities Act. Aucune vente de titres ne sera effectuée aux États-Unis en vertu du présent Document d'Offre.

Document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

31 juillet 2026



SCANDIUM CANADA LTÉE
(la « Société »)

1. RÉSUMÉ DU PLACEMENT

Quels titres sont placés ?

Placement :	La Société offre, par voie de placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier, jusqu'à 25 000 000 unités accréditives de bienfaisance de la Société (chacune, une « Unité Accréditive de Bienfaisance ») au prix de 0,20 \$ par Unité Accréditive de Bienfaisance pour un produit brut total de 5 000 000 \$ (le « Placement »). Chaque Unité Accréditive de Bienfaisance est composée d'une action ordinaire de la Société (chacune, une « Action Accréditive ») et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société (chacun, un « Bon de souscription Accréditif »). Les Actions Accréditives et les Bons de souscription Accréditifs compris dans les Unités Accréditives de Bienfaisance seront admissibles à titre d'« actions accréditives » au sens du paragraphe 66(15) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) (la « LIR ») et de l'article 359.1 de la <i>Loi sur les impôts</i> (Québec) (la « Loi sur les impôts du Québec »). Chaque Bon de souscription Accréditif permettra à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société (une « Action résultant du Bon de souscription ») à un prix d'exercice de 0,22 \$ pour une période de 24 mois suivant la Date de clôture (la « Date d'expiration »). La Société comprend que les acquéreurs initiaux des Unités Accréditives de Bienfaisance pourront subséquemment : (i) faire don de tout ou partie des Actions Accréditives et/ou des Bons de souscription Accréditifs composant ces Unités Accréditives de Bienfaisance à des organismes de bienfaisance enregistrés dans le cadre d'un programme de dons de bienfaisance promu par un tiers, qui pourra vendre ces Actions Accréditives et/ou Bons de souscription Accréditifs à des acquéreurs; et/ou (ii) vendre tout ou partie de ces Actions Accréditives et/ou Bons de souscription Accréditifs à des acquéreurs, dans chaque cas après la clôture du Placement (ces Actions Accréditives et Bons de souscription Accréditifs décrits aux points (i) et (ii), collectivement, les « Titres revendus ») (chacune, une « Opération de revente »). Les ventes de Titres revendus pourront être effectuées auprès d'acquéreurs situés dans chacune des provinces et territoires du Canada en vertu de la Dispense LIFE (telle que définie ci-dessous). La Société n'aura aucune participation ni implication dans toute Opération de revente, autre que l'enregistrement de tout transfert de titres requis en conséquence.
Prix d'offre :	0,20 \$ par Unité Accréditive de Bienfaisance (le « Prix d'Offre »).
Montant du Placement :	Jusqu'à 5 000 000 \$. Le Placement n'est assujéti à aucun montant minimal de souscription.
Date de clôture :	La clôture du Placement est prévue le ou vers le 20 août 2026 ou à toute autre date déterminée par la Société (la « Date de clôture »).
Juridictions :	Les Unités Accréditives de Bienfaisance seront émises en vertu de la « dispense pour financement de l'émetteur coté » disponible en vertu de la Partie 5A du Règlement 45-106 (tel que défini ci-après), tel que modifié par la <i>Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté</i> (la « Décision ») (la « Dispense LIFE ») dans chacune des provinces du Canada.
Bourse :	Les actions ordinaires de la Société (chacune, une « Action Ordinaire ») sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance de Toronto (« TSXV ») sous le symbole « SCD ».
Restriction à la revente :	Les Actions Accréditives et les Bons de souscription Accréditifs (y compris les Actions Ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice des Bons de souscription Accréditifs) composant les Unités Accréditives de Bienfaisance acquises par les investisseurs résidant au Canada, en vertu de la Dispense LIFE, dans le cadre du Placement, ne seront assujétiés à aucune période de conservation, conformément aux lois canadiennes applicables en valeurs mobilières.

Utilisation du produit et considérations fiscales liées aux actions accréditives :	La Société s'engage à utiliser un montant égal au produit brut de la vente des Unités Accréditives de Bienfaisance pour engager des « frais d'exploration au Canada » admissibles qui se qualifient comme des « dépenses minières déterminées », chacun de ces termes étant défini dans la LIR et dans toute modification proposée annoncée publiquement par le ministre des Finances (Canada), ou en son nom, au plus tard à la Date de clôture (y compris, pour plus de certitude, les modifications à ces définitions adoptées par la <i>Loi n° 1 d'exécution du budget de 2025</i>, n° 1, L.C. 2026, ch. 3, anciennement le projet de loi C-15, ainsi que les propositions législatives publiées par le ministère des Finances le 29 janvier 2026) (« Dépenses admissibles »), relativement au Projet Crater Lake (tel que défini ci-après). Les Dépenses admissibles seront engagées au plus tard le 31 décembre 2027, et seront renoncées par la Société en faveur des acquéreurs initiaux des Unités Accréditives de Bienfaisance à une date de prise d'effet au plus tard le 31 décembre 2026, pour un montant global au moins égal au produit brut tiré de l'émission des Unités Accréditives de Bienfaisance.
Dernier cours de clôture :	Le cours de clôture des Actions Ordinaires à la TSXV en date du 30 juillet 2026, soit le dernier jour de négociation précédant la date des présentes, s'établissait à 0,17 \$.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du *Règlement 45106 sur les dépenses de prospectus* (« Règlement 45-106 »). Dans le cadre de ce Placement, la Société déclare ce qui suit :

- La Société est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.
- La Société a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.
- La Société se prévaut des dispenses prévues par la Décision et peut placer des titres sous le régime de la dispense qui y est prévue.
- Le montant total du Placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des douze (12) mois précédant immédiatement la date du présent Document d'Offre, n'excèdera pas, en dollars, 25 000 000 \$.
- La Société ne clora ce Placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les douze (12) mois suivants.
- La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce Placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Ce Document d'Offre contient des informations et énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable (collectivement, les « énoncés prospectifs ») qui peuvent porter, notamment, sur les objectifs, buts, stratégies, croyances, intentions, plans, estimations et perspectives de la Société.

Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par des mots tels que « viser », « anticiper », « aspirer », « tenter », « croire », « budgétiser », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « peut », « mission », « planifier », « potentiel », « prédire », « progresser », « perspectives », « planifier », « devrait », « étudier », « cibler », « sera », « serait », ou la forme négative de ces termes ou des variations ou des expressions similaires sur des sujets qui ne sont pas des faits historiques.

Ces facteurs comprennent notamment les incertitudes commerciales, économiques et concurrentielles générales, l'absence de production, l'historique opérationnel limité de la Société, les résultats réels des activités d'exploration en cours; la capacité d'obtenir les licences ou permis requis, les obligations légales de consultation et d'accommodement des communautés, la validité des titres miniers, la possibilité que la Société perde ou abandonne ses intérêts dans ses projets miniers, la capacité à retenir du personnel qualifié, la capacité d'obtenir un financement adéquat pour l'exploration et le développement, la volatilité des prix des produits de base, les risques environnementaux associés aux

opérations minières, les accidents, conflits de travail et autres risques inhérents à l'industrie minière, incluant notamment les risques environnementaux, affaissements, ruptures de parois, inondations, éclatements rocheux, catastrophes naturelles ou conditions défavorables ainsi que les pertes qui peuvent en découler, et les autres facteurs présentés dans le Rapport de gestion de la Société déposé sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Tout énoncé qui fait référence à des attentes, intentions, projections ou autres caractérisations d'événements ou de circonstances futurs constitue des énoncés prospectifs. Les énoncés contenant des énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques mais représentent plutôt les attentes, estimations et projections de la direction concernant des événements ou circonstances futurs et sont susceptibles de changer. Bien que la Société estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne faut pas s'y fier indûment.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent Document d'Offre comprennent, notamment, des énoncés relatifs au Placement; à l'utilisation prévue du produit du Placement et des autres fonds disponibles et à leur affectation; à l'attente que le Placement soit clôturé selon les conditions prévues aux présentes et au calendrier de la Date de clôture; au traitement fiscal des Actions Accréditatives et des Bons de souscription Accréditifs; à la capacité de la Société d'engager des Dépenses admissibles suffisantes dans les délais requis et de renoncer à ce montant; aux objectifs commerciaux et jalons de la Société; aux projets miniers de la Société, y compris les énoncés concernant les plans de la Société au Projet Crater Lake; aux plans de forage; aux besoins en capitaux supplémentaires et à la disponibilité de financement; aux plans et stratégies commerciaux de la Société; et aux attentes de la Société concernant certains résultats futurs de la Société, notamment, entre autres, les revenus, dépenses, investissements, opérations et utilisation des flux de trésorerie futurs.

Ces énoncés prospectifs sont faits en date du présent Document d'Offre et reposent sur les croyances, estimations et opinions de la direction. La Société entend faire état, dans ses rapports trimestriels et annuels, soit dans les Rapports de gestion de la Société, de tout événement ou circonstance survenu durant la période visée qui est raisonnablement susceptible d'entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux prévus par les énoncés prospectifs contenus dans le présent Document d'Offre. De nouveaux facteurs peuvent émerger à tout moment, et il est impossible pour la direction de prévoir tous ces facteurs ou d'évaluer à l'avance leur impact potentiel sur les affaires de la Société, ou dans quelle mesure un facteur, ou une combinaison de facteurs, peut faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux contenus dans tout énoncé prospectif. Sauf si la loi l'exige ou tel qu'indiqué au présent Document d'Offre, la Société n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour les informations prospectives à la lumière, notamment de nouveaux renseignements ou d'événements futurs. Les investisseurs sont invités à ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Devise

Sauf indication contraire, toutes les références à « \$ » ou « dollars » dans le Document d'Offre réfèrent aux dollars canadiens.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité ?

La Société est une société minière de minéraux critiques et de matériaux avancés qui développe la seule source primaire de scandium en Amérique du Nord à son projet Crater Lake, au Nunavik, au Québec (le « **Projet Crater Lake** »). Par l'entremise de Scalium+ (tel que défini ci-dessous), sa filiale de commercialisation en propriété exclusive, la Société met en marché dès aujourd'hui ses alliages aluminium-scandium (Al-Sc) exclusifs, en instance de brevet, ainsi que la gamme d'alliages et de technologies Scalium®, tout en faisant progresser le Projet Crater Lake pour l'avenir. Cette stratégie à deux moteurs positionne la Société pour ancrer une chaîne d'approvisionnement nord-américaine sécurisée en scandium et façonner l'avenir de matériaux plus légers, plus résistants et plus durables pour les utilisateurs finaux de la fabrication de pointe, tout en s'engageant à bâtir une économie plus responsable par l'innovation et l'agilité.

De plus amples informations concernant les activités et les opérations de la Société, le Projet Crater Lake et les autres projets de la Société peuvent être consultées dans les rapports et documents de la Société disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca sous le profil de l'émetteur de la Société.

Événements récents

Entre le 1^{er} septembre 2025 et le 28 juillet 2026, 47 306 259 bons de souscription et 1 537 500 options ont été exercés à un prix moyen de 0,06 \$ pour un montant total de 2 994 799 \$.

Le 14 juillet 2026, la Société a signé un protocole d'entente avec le *Center for Hybrid Automotive Research and Green Energy* de l'Université de Windsor pour évaluer et valider les fils d'alliages Al-Sc comme enroulements pour les

moteurs de traction des véhicules électriques (VE), une application à haute valeur ajoutée au cœur de la transition mondiale vers les VE.

Le 29 juin 2026, la Société a complété l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation du capital de 9480-3798 Québec inc. (faisant affaires sous le nom de Ferreol Technologies), laquelle a été renommée Scalium + Inc. (« **Scalium +** ») et est maintenant une filiale en propriété exclusive de la Société dédiée à la commercialisation d'alliages aluminium-scandium. Les obligations totales de la Société pour l'achat des actions de Ferreol Technologies étaient estimées à 6 608 132,67 \$, sous réserve des ajustements de clôture et d'un complément de prix, et consistaient en (a) un paiement en espèces de 2 000 000 \$, (b) l'émission aux vendeurs, qui étaient sans lien de dépendance avec la Société, de 22 000 009 Actions Ordinaires, ayant une juste valeur marchande totale réputée de 4 070 001,67 \$, basée sur le cours de clôture à la TSXV le 26 juin 2026, et (c) la prise en charge de certaines obligations et passifs estimés de Ferreol Technologies pour un montant total estimé de 538 131 \$. En plus du prix d'achat, les vendeurs avaient droit à un complément de prix conditionnel en espèces calculé comme étant 1,5 fois les revenus générés collectivement par Ferreol Technologies et la division Scandium+ de la Société au cours de la période de référence de deux ans commençant le 29 juin 2026, jusqu'à un montant maximum de 2 450 000 \$.

Le 11 juin 2026, la Société a lancé son programme de forage au diamant 2026 au Projet Crater Lake dans le Nunavik, Québec. Le programme comprend environ 4 000 mètres de forage au diamant dédiés principalement à la collecte d'un échantillon métallurgique en vrac représentatif à travers la ressource définie, complété par un forage d'extension des ressources à la zone TG et un forage d'exploration sur la zone Discovery. En parallèle, WSP a poursuivi ses travaux d'évaluation environnementale jusqu'en septembre, en soutien à une étude de préfaisabilité.

Le 17 mars 2026, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme consistant en l'émission de 78 409 300 unités au prix de 0,22 \$ par unité pour un produit brut total de 17 250 046 \$ (le « **Placement par prise ferme de mars 2026** »), incluant l'exercice complet de l'option de surallocation pour un produit brut de 2 250 006 \$. Chaque unité était composée d'une Action Ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société. Chaque bon de souscription donne à son détenteur le droit d'acquérir une Action Ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 0,30 \$ à tout moment jusqu'au 17 septembre 2028. Dans le cadre du Placement par prise ferme de mars 2026, la Société a versé des commissions en espèces de 1 023 122,76 \$ et a émis 4 650 558 bons de souscription non transférables (les « **Bons des Preneurs fermes** »). Chaque Bon des Preneurs fermes donne à son détenteur le droit d'acquérir une Action Ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 0,22 \$ par Action Ordinaire à tout moment jusqu'au 17 septembre 2028.

Le 2 mars 2026, la Société a signé une entente de contribution non remboursable pouvant atteindre 6 915 478 \$ dans le cadre du Programme de partenariats internationaux (« **PPI** ») de Ressources naturelles Canada pour le projet de scandium et d'éléments des terres rares Crater Lake de la Société au Québec et ses alliages Al-Sc propriétaires. La contribution PPI, qui couvre 75 % de certains coûts spécifiques liés au projet présentés, sera utilisée pour la mise à l'échelle des procédés faisant l'objet de demandes de brevets de la Société pour l'enrichissement, l'extraction et la purification du scandium et des éléments des terres rares (ETR) par des essais de traitement minéral et en progressant vers les normes d'ingénierie FEL-3, en complétant la conception et les spécifications détaillées, et en élaborant une estimation complète des coûts et un calendrier d'exécution. De plus, le projet mènera des recherches appliquées avec les utilisateurs finaux pour optimiser les produits d'alliages aluminium-scandium.

Le 6 janvier 2026, la Société a signé une convention de règlement de dettes avec un créancier sans lien de dépendance pour un montant total de 84 800 \$ par l'émission de 513 939 actions ordinaires pour un prix de 0,165 \$ par action.

Le 14 novembre 2025, la Société a signé une entente de vente avec Barrick Gold Inc. pour un montant maximum de 590 000 \$ concernant les droits miniers de la propriété La Roncière. Le montant de la transaction se répartit comme suit : i) Scandium Canada a reçu un paiement comptant de 390 000 \$ à la clôture de la transaction le 21 novembre 2025 et ii) le solde pouvant atteindre jusqu'à 200 000 \$, sous réserve de l'atteinte d'objectifs liés à l'existence de ressources minérales excédant 1 000 000 d'onces d'or ou d'équivalent en or.

Le 6 novembre 2025, la Société a fourni une mise à jour concernant les efforts de commercialisation de ses alliages d'aluminium-scandium en instance de brevet, par l'intermédiaire de sa division Scandium+, y compris la conclusion d'un protocole d'accord (MOU) avec Gränges Powder Metallurgy (GPM) visant à étudier la possibilité d'intégrer les alliages AA535 et AA7075 modifiés au scandium, exclusifs à la Société, dans la gamme de produits de GPM, ainsi que la réception d'un rapport de Productique Québec identifiant treize (13) applications industrielles potentielles pour les alliages aluminium-scandium de la Société, incluant les fils à souder, les conduits aéronautiques et les échangeurs de chaleur, constituent des initiatives destinées à soutenir les efforts continus de la Société pour accroître son engagement auprès des utilisateurs industriels finaux et favoriser l'adoption commerciale de ses technologies.

Le 12 septembre 2025, la Société a conclu un placement privé sans l'entremise d'un courtier consistant en l'émission de 22 580 000 unités au prix de 0,025 \$ par unité pour un produit brut total de 564 500 \$ (le « **Placement privé de**

septembre 2025 »). Chaque unité était composée d'une Action Ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société. Chaque bon de souscription donne droit à son porteur, sous réserve d'ajustements dans certaines circonstances, d'acquérir une Action Ordinaire additionnelle au prix de 0,05 \$ par action ordinaire pour une période de 24 mois à compter de la date de clôture. La Société a payé des frais d'intermédiation à certains intermédiaires, qui étaient à distance de la Société, pour des montants totalisant 11 375 \$ en espèces.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important concernant les titres faisant l'objet du Placement qui n'ait été divulgué dans le présent Document d'Offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des douze (12) mois précédant la date du présent Document d'Offre.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles ?

La Société prévoit utiliser le produit brut du Placement pour engager des Dépenses admissibles au Projet Crater Lake d'ici le 31 décembre 2027. La Société prévoit que les événements importants suivants devront se produire dans les délais suivants et avec les coûts suivants pour que les objectifs commerciaux décrits aux présentes soient atteints :

Événement	Échéancier	Coût estimé ⁽¹⁾ (Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100% des titres offerts)
Travaux de forage au diamant, campagne d'exploration et collecte d'échantillons environnementaux sur le projet Crater Lake admissible à titre de Dépenses admissibles à être renoncées aux souscripteurs d'Unités Accréditatives de Bienfaisance ⁽¹⁾	Avant le 31 décembre 2027	5 000 000 \$
Total:		5 000 000 \$

Notes :

- (1) Voir « *Utilisation des fonds disponibles – Comment les fonds disponibles seront-ils employés ?* » cidessous pour obtenir des informations supplémentaires concernant l'utilisation anticipée des fonds disponibles relativement à cet objectif commercial et aux autres utilisations prévues des fonds disponibles.

3. EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du Placement ?

Le produit net du Placement et les fonds qui seront disponibles pour la Société après le Placement sont les suivants :

		Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100% des titres offerts
A	Montant à recueillir en vertu du Placement	5 000 000 \$
B	Commissions de Placement et frais ⁽²⁾	(0 \$)
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	(125 000 \$)
D	Produit net du Placement : $D = A - (B+C)$	4 875 000 \$
E	Fonds de roulement à la fin du dernier mois ⁽³⁾	11 241 908 \$
F	Sources de financement supplémentaires	0 \$
G	Total des fonds disponibles: $G = D+E+F$	16 116 908 \$

Notes :

- (1) Certains montants ont été arrondis pour faciliter la présentation.
(2) Voir « *Frais et commissions* » cidessous pour plus de détails.
(3) Le montant du fonds de roulement est basé sur une estimation préparée par la direction de la Société au 30 juin 2026, n'a pas fait l'objet d'un audit et est susceptible de modification, notamment à la suite de l'application des procédures normales de comptabilisation et d'examen trimestrielles. Il représente les actifs courants de la Société moins les passifs courants.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés ?

Les fonds seront employés de la manière suivante :

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100% des titres offerts ⁽¹⁾
Travaux de forage au diamant, campagne d'exploration et collecte d'échantillons environnementaux sur le projet Crater Lake	8 122 494 \$(¹)
Part de la Société dans les dépenses admissibles relatives au Projet Crater Lake financées dans le cadre de l'entente de contribution PPI	1 697 103 \$
Travaux de développement et de pré commercialisation relatifs aux alliages exclusifs aluminium-scandium (Al-Sc) de la Société	1 875 000 \$
Frais généraux et administratifs de la Société et le fonds de roulement.	4 422 311 \$
Total: égal à la ligne G du tableau au point 3	16 116 908 \$

Notes :

(1) Ce montant comprend le produit brut devant être tiré du Placement.

L'allocation des fonds et le calendrier prévu décrits cidessus reflètent les intentions actuelles de la Société, fondées sur ses plans et sa situation commerciale actuels, lesquels sont susceptibles d'évoluer à mesure que ses plans et ses activités se développent. Bien que la Société ait l'intention d'utiliser le produit du présent Placement de la manière décrite cidessus, certaines circonstances pourraient justifier, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds jugée prudente ou nécessaire, laquelle pourrait différer de manière importante de ce qui est indiqué cidessus, étant donné que les montants effectivement affectés et dépensés dépendront de divers facteurs, notamment de la capacité de la Société à mettre en œuvre son plan d'affaires.

Depuis sa constitution, la Société a généré des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation et prévoit que cette situation se poursuivra au-delà des 12 mois suivant la Date de clôture du Placement. Par conséquent, une partie des autres fonds disponibles sera utilisée pour financer ces flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'exploitation au cours des périodes futures.

Les plus récents états financiers annuels audités et états financiers intermédiaires de la Société comportaient une note sur la continuité de l'exploitation (« going concern »). Toutefois, à la suite du placement par prise ferme réalisé le 17 mars 2026, les plus récents états financiers intermédiaires non audités pour la période se terminant le 31 mai 2026 indiquent que la Société dispose des fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations, financer les dépenses prévues à son budget et respecter ses engagements au cours de la période de 12 mois débutant le 1er juin 2026. La Société demeure toutefois au stade de l'exploration et du développement et n'a pas encore établi si ses propriétés minières renferment des gisements pouvant être exploités de façon économiquement rentable. En outre, elle n'a pas généré de flux de trésorerie positifs provenant de ses activités d'exploitation, ce qui pourrait soulever des doutes quant à sa capacité de poursuivre son exploitation. Le Placement vise uniquement à financer des travaux de forage au diamant, une campagne d'exploration et la collecte d'échantillons environnementaux sur le projet Crater Lake et ne sera donc pas utilisé pour répondre aux besoins de liquidités continus de la Société au cours des 12 prochains mois. Veuillez-vous reporter à la section « Mise en garde concernant l'information prospective » cidessus.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés ?

Au cours des 12 derniers mois, la Société a recueilli les fonds suivants qui ont été utilisés conformément au tableau cidessus :

Placement	Utilisation prévue et divulguée du produit	Utilisation réelle du produit	Écart	Impact de l'écart
Placement privé de septembre 2025	Fonds de roulement et fins corporatives générales	Pour les besoins généraux de l'entreprise, y compris le financement du fonds de roulement	Nul	N/A

Placement par prise ferme de mars 2026	Le produit du Placement par prise ferme de mars 2026 était destiné à financer : (i) les dépenses admissibles du Projet Crater Lake dans le cadre du PPI; (ii) les travaux de forage et de terrain au Projet Crater Lake; (iii) les travaux de pré-commercialisation des alliages Al-Sc propriétaires de la Société; et (iv) les dépenses générales d'entreprise et administratives, ainsi que les besoins de fonds de roulement (l'« Utilisation prévue du produit du placement par prise ferme de mars 2026 »).	Le produit du Placement par prise ferme de mars 2026 a été utilisé conformément à l'Utilisation prévue du produit du placement par prise ferme de mars 2026, pour une utilisation totale estimée de 5 853 028 \$ ⁽¹⁾ . L'estimation du produit utilisé comprend un montant de 2M \$ initialement affecté aux dépenses générales d'entreprise et administratives, ainsi que les besoins de fonds de roulement, lequel montant a été réaffecté et utilisé afin de compléter l'acquisition, le 29 juin 2026, de Scalium+.	2M \$	L'écart n'a pas d'incidence négative sur la capacité de la Société à atteindre ses objectifs d'affaires et ses jalons fixés. La Société a acquis une équipe possédant une solide expérience éprouvée, réduisant de façon importante les risques et accélérant l'accès au marché du portefeuille d'alliages de la Société.
--	---	---	-------	---

Notes :

- (1) Le montant est basé sur une estimation préparée par la direction de la Société au 30 juin 2026, n'a pas fait l'objet d'un audit et est susceptible de modification, notamment à la suite de l'application des procédures normales de comptabilisation et d'examen trimestrielles.

4. FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération ?

Le Placement est effectué sans courtier et la Société ne paiera aucune commission ni aucuns frais dans le cadre du Placement.

5. DROITS DES SOUSCRIPTEURS

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants:

- a) **le droit de résoudre votre contrat de souscription avec lui; ou**
- b) **un droit d'action en dommages-intérêts contre lui et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.**

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

6. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les investisseurs éventuels et les porteurs de titres de la Société peuvent consulter les documents d'information continue de la Société déposés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, sous le profil de la Société. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : <https://scandium-canada.com/fr-ca/>. Le contenu du site Web de la Société ne fait pas partie du présent Document d'Offre, n'y est pas intégré par renvoi et ne doit pas être pris en compte dans le cadre d'une décision de souscrire et d'acquérir des Unités Accréditatives de Bienfaisance.

Les acquéreurs devraient lire le présent Document d'Offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les incidences fiscales, juridiques, les facteurs de risque et d'autres aspects de leur investissement dans les Unités Accréditatives de Bienfaisance.

DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 31 juillet 2025, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

31 juillet 2026

SCANDIUM CANADA LTÉE

Par: "Guy Bourassa"

Chef de la direction et administrateur

Par: "Steve Nadeau"

Chef de la direction financière